



INVESTMENT
MANAGERS

Déclaration de 123 IM concernant l'Article 173 de la Loi Française de Transition Energétique pour la Croissance Verte

*Information relative à la prise en compte des critères environnementaux,
sociaux et de qualité de gouvernance par l'entité de gestion*

1/ Présentation de la démarche générale de 123 IM

Créé en 2001 dans le but de financer les entrepreneurs et de démocratiser l'accès au capital-investissement pour les investisseurs privés, 123 Investment Managers (123 IM) a connu une croissance soutenue pour atteindre 1,2 milliard d'euros d'encours sous gestion au 31 décembre 2021. Avec près de 65 000 clients, 123 IM est aujourd'hui le premier fournisseur de produits d'épargne pour les investisseurs privés dans les PME françaises non cotées. 123 IM poursuit son ambition d'attirer encore plus d'investisseurs en adressant également les investisseurs institutionnels à travers des véhicules répondant à leurs attentes.

- **La responsabilité sociétale au cœur de notre métier**

Multi-spécialiste, 123 IM a investi, depuis 2001, 2,1 milliards d'euros dans plus de 750 petites et moyennes entreprises couvrant en particulier les secteurs suivants : tourisme, santé et soins aux personnes âgées, immobilier, et énergies renouvelables. Focalisé sur le développement des PME françaises, 123 IM bénéficie d'un taux de reconnaissance très élevé puisque la majorité des transactions proviennent d'intermédiaires, banquiers, entrepreneurs ou Fonds avec lesquels les équipes de 123 IM ont déjà travaillé.

- **Un engagement ESG dans la durée**

Signataire des PRI depuis 2016, 123.IM a amorcé en 2018 l'incorporation systématique et discriminante d'une analyse ESG dans la sélection des PME qu'elle finance. Durant la période de détention, et conformément aux engagements pris lors de la signature des PRI, 123 IM propose d'accompagner les dirigeants dans la mise en place d'objectifs ESG afin de créer plus de protection et de valeur pour leur entreprise.

Avec autant d'investisseurs individuels, 123 IM prend à cœur sa responsabilité fiduciaire, d'où la mise en œuvre d'un plan ESG sur la période 2018–2021, qui couvre autant notre métier d'investisseur responsable que la RSE au sein de la société de gestion, et pour lequel un bilan est en cours de rédaction.

Le fait d'investir dans des PME impacte la mise en œuvre de l'ESG car elles ont rarement les outils ou les ressources nécessaires pour mener des analyses ESG exhaustives. En conséquence, notre approche de l'intégration de l'ESG dans notre activité de capital-investissement a été de définir les quelques enjeux et critères qui seraient les plus matériels, secteur d'activité par secteur d'activité, puis de les aborder avec les dirigeants durant les différentes phases de l'investissement.

Le périmètre d'enjeux ESG considéré pour nos analyses englobe : l'environnement, les ressources humaines, la santé et sécurité, les rapports avec la société civile, les relations avec les clients, la *supply chain*, les instances de gouvernances et l'éthique des affaires.

→ Phase d'investissement

Concernant les critères ESG en tant que tels, ils ont été inclus dans le processus de sélection des investissements de nos Fonds Solidaires labélisés Finansol depuis 2014 : nous avons défini une grille d'évaluation ESG prenant en compte 20 critères et abordant les questions environnementales, de gouvernance, sociales et économiques.

Dans le cadre de notre Stratégie ESG 2018–2021, nous avons instauré, en amont de toute analyse financière, des critères d'exclusion sectoriels liés à des raisons éthiques – armement, tabac, pornographie, jeux d'argent et les entreprises sanctionnées pour de graves manquements aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et les principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) – ou environnementales – industrie minière et industrie du charbon. De plus, nous avons également systématisé et formalisé la prise en compte des critères ESG lors de l'investissement. En effet, l'équipe d'investissement réalise une analyse extra-financière de l'entreprise cible, afin d'évaluer ses risques et opportunités ESG considérés comme pertinents, en fonction de son secteur d'activité. Une fois cette analyse réalisée, l'équipe d'investissement en discute avec l'équipe ESG, puis les points clés sont abordés lors d'une réunion avec les dirigeants. Après l'approbation du comité d'investissement, l'équipe d'investissement remplit une grille ESG synthétique, qui a été développée en interne et entièrement intégrée à notre processus d'investissement, afin d'évaluer les principaux points clés ESG pour chacun de nos investissements.

→ Phase de détention

Nous avons toujours participé activement aux conseils d'administration / conseils de surveillance de nos participations afin de soutenir les décisions des entreprises en croissance de manière durable. Dans le cadre de notre Stratégie ESG 2018–2021, nous avons formalisé ce suivi en instaurant l'obligation de traiter des sujets ESG à au moins un conseil par an et à en rendre compte par écrit.

Une enquête ESG est adressée à toutes les participations entrées en portefeuille à partir de 2016 afin de préparer un reporting agrégé et des benchmarks sectoriels pour mieux quantifier les progrès de nos participations. Enfin, en 2018 nous avons instauré un Club Entrepreneurs qui se veut un espace de dialogue et de partage de bonnes pratiques financières et extra-financières entre les dirigeants que nous finançons.

Par ailleurs en 2020, nous avons renforcé notre accompagnement des dirigeants dans la prise en compte de l'ESG dans leur activité en élaborant une méthode personnalisée de création de plan d'actions ESG en 3 étapes (diagnostic ESG, matrice de matérialité pour déterminer les enjeux primordiaux, feuille de route des points à améliorer) et un tableau de bord de suivi des progrès.

→ La RSE chez 123 IM

Notre politique RSE fut amorcée en 2018 par des actions à portée environnementale :

- la volonté d'éradiquer l'utilisation de bouteilles d'eau en plastique dans nos locaux
- la réduction de consommation de papier
- la mise en place de tri sélectif

Par ailleurs, afin de renforcer notre engagement sociétal nous avons initié une démarche de mécénat en 2018, avec la création du Fonds de dotation « 123 IM Impact Mécénat », visant à soutenir des entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire qui adressent des enjeux sociaux majeurs.

Pour ce faire, le Fonds de dotation a noué un partenariat avec Antropia ESSEC, l'accélérateur d'entreprises sociales de l'ESSEC Business School, afin d'accompagner ces entrepreneurs via un Prix annuel leur attribuant un don de 50 000 € et un an de mécénat de compétences.

En 2020, une première édition du Prix a récompensé l'association « Maison des Sages » liée à la thématique du bien-vieillir, puis une seconde édition a distingué en 2021 le réseau des Écoles de la Transition Écologique - ETRE, des structures qui forment des jeunes en difficultés aux métiers manuels de la transition écologique.

2/ Contenu, fréquence et moyens utilisés par 123 IM pour informer les investisseurs sur les critères ESG pris en compte dans la politique d'investissement

Pour chaque Fonds, nous rédigeons des rapports d'activités semestriels détaillés où nous passons en revue l'actualité des investissements de chacun d'eux (à noter, un Fonds détiendra 25 à 30 investissements différents) avec, si pertinent, un focus sur les critères ESG.

Nos investisseurs peuvent accéder aux rapports qui les concernent via leur espace privé. Les intermédiaires financiers tels que les CIF et PSI sont avertis par email de la publication des rapports et participent à leur diffusion auprès de leurs clients.

Pour ce qui est des Fonds Solidaires labélisés Finansol distribués par MAIF, nous envoyons un reporting semestriel dédié reprenant tous les millésimes sous format PDF aux différents points de contact chez notre distributeur MAIF.

3/ Liste des Fonds concernés par la prise en compte de critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance et part en % de leurs encours dans le montant total des encours gérés par 123 IM

À fin 2021, nous avons quatre moyens d'identifier les Fonds concernés par la prise en compte formelle des critères ESG dans le processus d'investissement : (i) les Fonds Solidaires développés pour MAIF labélisés Finansol, (ii) les fonds labélisés Relance, (iii) les fonds classés Article 8 et 9 au sens du Règlement Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR), (iv) les fonds couverts par l'initiative French Impact.

Fonds	Label / Classification SFDR / Initiatives	Classe d'actifs	Encours au 31/12/2021	% des encours totaux de 123 IM au 31/12/2021
FIP Solidaire MAIF 2014	Finansol	Capital-investissement	6 641 510,87 €	0,55%
FIP Solidaire MAIF 2015	Finansol	Capital-investissement	12 556 126,45 €	1,05%
FIP Solidaire MAIF 2016	Finansol	Capital-investissement	8 237 482,09 €	0,69%
FIP Solidaire MAIF 2017	Finansol	Capital-investissement	7 988 538,79 €	0,67%
FIP Solidaire MAIF 2018	Finansol	Capital-investissement	4 263 440,60 €	0,36%
123 Corporate 2020	Relance	Capital-investissement	10 183 026,20 €	0,85%
Linksport	Relance	Capital-investissement	4 101 768,15 €	0,34%
123 Corporate 2022	Relance	Capital-investissement	0,00 €	0,00%
France Croissance	Relance	Capital-investissement	1 200 047,71 €	0,10%
Impact Senior	Relance – French Impact – Article 9	Capital-investissement	32 395 305,00 €	2,70%
Silver Impact	Article 9	Capital-investissement	0,00 €	0,00%
123 Parcours Résidentiel	Article 9	Immobilier de rendement	2 253 172,90 €	0,19%
123 SilverEco	Article 8	Immobilier de rendement	46 301 538,89 €	3,86%
Total			136 121 957,65 €	11,35%

4/ Adhésion à une charte ou obtention d'un label sur la prise en compte des critères relatifs au respect d'objectifs ESG

- **PRI**

Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) ont été lancés par les Nations Unies en 2006. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs portefeuilles, mais au sens large. Les PRI sont un des moyens de tendre vers une généralisation de la prise en compte des aspects extra-financiers par l'ensemble des métiers financiers.

Les principes pour l'investissement responsable sont au nombre de 6. Les investisseurs qui s'engagent à les respecter doivent :

1. Prendre en compte les questions ESG dans leurs processus de décisions en matière d'investissement ;
2. Prendre en compte les questions ESG dans leurs politiques et leurs pratiques d'actionnaires ;
3. Demander aux sociétés dans lesquelles ils investissent de publier des rapports sur leurs pratiques ESG ;
4. Favoriser l'acceptation et l'application des PRI auprès des gestionnaires d'actifs ;
5. Travailler en partenariat avec les acteurs du secteur financier qui se sont engagés à respecter les PRI pour améliorer leur efficacité ;
6. Rendre compte de leurs activités et de leurs progrès dans l'application des PRI.

Signataires des PRI depuis 2016, 123 IM est noté A+ en Strategy & Gouvernance, A en Private Equity et B en Property. Le « **RI Transparency Report 2020** »¹ de 123 IM peut être consulté sur notre site.

- **La Charte d'engagement des Investisseurs pour la Croissance**

L'association France Invest a pour principales priorités de participer au développement du capital-investissement, de garantir son exemplarité en fédérant l'ensemble de la profession et d'en assurer la promotion auprès des investisseurs institutionnels, des entrepreneurs, des leaders d'opinion et des pouvoirs publics.

Les membres de France Invest, conscients de l'impact de leurs interventions dans le domaine économique, social et environnemental, ont adopté dès 2008 une Charte des investisseurs en capital, exprimant les valeurs, les responsabilités ainsi que les engagements auxquels la profession souscrit.

Par ailleurs, 123 IM s'est engagé dans la Commission ESG de France Invest et participe activement aux réunions du groupe.

- **Label Relance**

Créé par un accord de Place le 19 octobre 2020, ce label vise à orienter l'épargne des investisseurs vers le financement de long terme des entreprises françaises. L'enjeu du label Relance est d'aider les épargnants à identifier aisément les fonds d'investissement à même de répondre aux besoins des entreprises, favorisant ainsi leur mobilisation pour la relance. Il s'applique aux fonds d'investissement qui contribuent activement au financement des entreprises françaises et en particulier des PME et ETI. 123 IM confirme son engagement auprès des PME et ETI avec l'obtention du label « Relance ». Impact Senior, Linksport et 123 Corporate 2020, ont reçu en 2020 le label Relance en tant que fonds d'investissement responsables, mobilisés pour répondre aux besoins de financement en fonds propres des PME et ETI françaises. Puis, les fonds 123 Corporate 2022 et France Croissance ont également reçu en 2021 cette labélisation. Ainsi, au 31 décembre 2021, 47,9 M€ des encours sous gestion d'123 IM ont été investis par nos fonds labellisés Relance.

- **Label Finansol**

L'association Finansol vise à promouvoir la solidarité dans l'épargne et la finance. Pour ce faire, il attribue le label Finansol - qui certifie qu'un produit financier présente des caractéristiques de solidarité - aux Fonds qui ont satisfait à des conditions d'application contraignantes.

¹ En raison de la refonte de la méthodologie d'évaluation par le PRI, les notes de l'année 2021 n'ont pas été publiées à la clôture de l'exercice.

A noter que le label Finansol est valable un an seulement et que 123 IM dépose chaque année un rapport pour chaque Fonds confirmant que les Fonds sont toujours conformes aux règles d'investissement. A fin décembre 2021, 123 IM gérait 5 Fonds labélisés Finansol, soit 39,7 M€ d'encours sous gestion.

5/ Description générale des procédures de gestion des risques permettant d'identifier des risques ESG, de l'exposition des activités à ces risques et description générale de ces risques

Le cœur de métier de 123 IM est la sélection de PME non cotées dirigées par des entrepreneurs dignes de confiance et offrant une croissance durable. Néanmoins, les équipes d'analystes ont toujours identifié les risques qu'ils soient financiers ou extra-financiers dans leur processus de sélection et de diligence. La quantification et la réduction des risques sont l'une des raisons pour lesquelles nous avons décidé de renforcer l'intégration ESG en mettant en œuvre un plan Stratégie ESG sur la période 2018 – 2021.

- **Exemples de risques ESG pris en compte dans notre sélection et gestion des participations**

Les risques résultant des effets des changements climatiques peuvent impacter des entreprises des secteurs de la santé-dépendance et hôtelier, notamment des campings, qui est un de nos secteurs d'investissement historique. En conséquence, nous avons intégré des due diligence liées aux risques environnementaux dans notre processus d'analyse, lorsque cela a été jugé pertinent suite à l'analyse ESG en interne.

Le risque de réputation est évidemment un risque important pour nous lorsque nous investissons dans des entreprises de soins aux personnes âgées telles que des EHPAD, de santé ou d'éducation. En conséquence, le suivi des aspects sociaux et gouvernance de ces entreprises est particulièrement renforcé, notamment par un dialogue fréquent et une participation active à tous les conseils de surveillance.

Contact ESG : Karen Bonvallet – bonvallet@123-im.com – 07 56 27 45 07

Contact Investisseurs Institutionnels : Vincent Chabriel – chabriel@123-im.com – 01 82 83 97 63

**Décembre 2021. Document non contractuel.
Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information.**

Avertissement : Investir dans le capital-investissement présente des risques de perte en capital et illiquidité. Ainsi, tout investisseur potentiel est invité à se rapprocher de son prestataire ou conseiller, afin de se forger sa propre opinion sur les risques inhérents à chaque investissement indépendamment d'123 Investment Managers et sur leur adéquation avec sa situation patrimoniale et personnelle.